



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 44643

Texte de la question

M. Gerard Cornu appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les inquietudes des nephrologues liberaux quant a leur avenir. En effet, la Caisse nationale d'assurance maladie a decide, lors de son conseil d'administration du 10 septembre dernier, une diminution de 50 % de l'ensemble des revenus des nephrologues liberaux. Cette mesure doit permettre de realiser une economie de 100 millions de francs. Cependant, cette mesure risque egalement d'entrainer, compte tenu des charges inherentes a leur exercice, de tres graves difficultes financieres pour les nephrologues liberaux ainsi que la faillite de certains cabinets. Les malades atteints d'insuffisance renale, actuellement traites dans des etablissements prives, ne pourront donc plus a terme etre soignes que dans des hopitaux publics, ce qui entrainera de nouvelles charges pour le secteur hospitalier. Aussi, il lui demande quelles mesures il serait susceptible de prendre afin de permettre aux nephrologues liberaux de poursuivre leur activite aupres des personnes atteintes d'insuffisance renale, tout en prenant compte des imperatifs de reduction de nos deficits sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Cornu Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44643

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5742